

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de

Velaux

sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire Claude Goiran (1699-1705)

Prise en notes : Bernard APPY

Description :

310 E 457 :

1699-1705 : Actes concernant la famille Appy de Velaux.

AD 13 (Aix-en-Pce)

Notaire de Velaux

**310 E 457
Claude GOIRAN**

1699-1705

Prise en notes : Bernard APPY

1699

f° 12 :

Mariage d'entre Pierre Appy et Magdelène Barbière

- 8 février 1699, après midi
- Pierre APPY, fils de feu Jacques et de Margueritte PERAUDE, travailleur, de ce lieu de Velaux, d'une part
- *honneste fille* Magdelène BARBIERE, fille de feu Pierre et Anne ROUSSE, de ce lieu de Velaux, d'autre.
- assistés et autorisés :
 - ledit APY, de ladite PERAUDE, sa mère, de Jean ASPRET, son beau-frère, Sr Pierre BOUNEN, maître chirurgien, son cousin, de Mérindol
 - ladite BARBIERE, de ladite ROUSSE, sa mère, de Daniel BARRET, son cousin, et Pierre BARRET, son autre cousin, de La Roque d'Anthéron
- Lesquels ont promis de

se prendre en mariage

et de le célébrer *en face de nostre sainte mère Église catholique apostolique et romaine, à la manière accoustumée.*

- Dot : la somme de 200 livres, léguée par Pierre BARBIER, son père, dans son dernier testament, à ce compris *ses coffres, robbes et proviment.*

Anne ROUSSE, sa mère, lui fait donation de tous ses biens, à la réserve des fruits, sa vie durant, et de la somme de 20 livres pour en disposer à ses volontés.

Ledit APY, futur beau-fils, devra demeurer avec elle, dans sa maison, avec sa fille. *Lesquels et leur famille quy en proviendra, ladite Rousse promet nourrir, vestir, chauffer et entretenir, sain et malade, en travaillant au profit de sa maison.*

En cas d'insupport, ladite ROUSSE sera tenue expédier lesdites 200 livres : 132 livres au prix du trousseau, 24 livres reçues en argent par ledit APPY, 44 livres que ladite ROUSSE promet de payer en argent ou en bien à son choix. Ladite ROUSSE sera aussi tenue de payer la somme de 26 livres qu'elle doit à Pierre BARRET, et que celui-ci constitue en augment de dot à sa cousine.

- Margueritte PERAUDE, mère de Pierre APY, fait donation à son fils de tous ses biens, à la réserve des fruits d'une propriété de terre et vigne (située au terroir de Velaux, quartier de la Fauconnière), sa vie durant, de la somme de 10 livres pour en disposer à ses volontés, et de la somme de 200 livres pour la dot de Marie APY, sa fille, l'Aînée, payables au décès de ladite PERAUDE ou au mariage de Marie APY.

Pierre APY, le fils, sera obligé d'expédier à ladite PERAUDE, sa mère, 1 charge de blé à la sainte Madeleine prochaine, pour toute prétention sur les semés des biens donnés.

Ladite PERAUDE se réserve encore son trousseau et celui de sa fille Marie APPY.

- Augment de dot :

lui à elle : 30 livres

elle à lui : 15 livres

- A été encore convenu que ledit APPY fils tiendra la propriété de terre et vigne (quartier de Fauconnière) en mègerie pendant le temps et terme de 4 années et 4 saisons.

- Fait et publié à Velaux, dans la maison de ladite ROUSSE

- Présents :

S^r Gaspard BERTIN,

Alexandre BERTIN,

bourgeois, de Velaux

- Signé : G.Bertin, A.Bertin, Pierre Appi, Bounenc

- Not. : Goiran

Signature de Pierre APPY :

Pierre appy

f° 143v° :

Quittance pour Pierre Pasier contre Pierre Appy

- 5 février 1700, avant midi

- Pierre APPY, travailleur, de Velaux

a reçu de :

- Pierre PASIER, maître tailleur d'habits, de Velaux

- la somme de 18 livres

- Pour les dommages et intérêt de la nom jouissance des bien donnez en mègerie par ledit Pasier audit Appy ; lesquelz biens, ledit Appy avait à tenir cette présente année pour les sepmer d'avoine

- Fait et publié à Velaux, en l'étude

- Présents : S^r Gaspard BERTIN, bourgeois,

Etienne DEMOURS, maître chirurgien,

de Velaux

- Signé : G.Bertin, P.Pasier, Pierre Api, Demours

- Not. : Goiran

Signature de Pierre APPY :

Pierre appy

f° 378 :

Oblige pour S^r François Portal contre Pierre Appy

- 17 février, après midi

- Pierre APY, travailleur, de Velaux

doit à :

- Sr François PORTAL, fermier des droits seigneuriaux de Velaux, absent, Barthélemy PIGNON, son procureur
- La quantité de 4 charges 5 panaux de blé et 24 panaux d'avoine, pour semer aux terres qu'il a au terroir de Velaux, dans celles qu'il tient en arrentement de MM. Poncet et Daniel GARDIOL, et dans celles de sa belle-mère.
- Payables à la saint Jean prochaine ¹, au prix que cela vaudra à Aix le 15 mai prochain.
- Fait et publié à Velaux, en l'étude
- Présents : Pierre MILLE, précepteur de la Jeunesse,
Gaspard BARBIER, travailleur,
de Velaux
- Signé : Pignons, Pierre Appi, Mille
- Not. : Goiran

Signature de Pierre APPY :

Pierre appy

¹ . 24 juin 1702.